

# CONDITIONS GENERALES DE LOCATIONS

## ARTICLE 1 - RÉSERVATION / PAIEMENT

### 1.1 - Conditions de réservation

Toute réservation doit être accompagnée d'un versement d'un acompte de 30% minimum du prix global de votre location et des éventuelles prestations complémentaires et notamment la restauration et les loisirs. Toute réservation implique la communication d'une adresse électronique valide. A défaut, nous ne pourrions traiter votre demande.

### 1.2 - Paiement du solde

L'intégralité du prix de votre location et des éventuelles prestations complémentaires est exigible : - 30 jours avant le début de votre séjour - ou immédiatement pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant le début du séjour. Si vous n'avez pas réglé le solde dans les délais impartis, la SARL YEEL se réserve la possibilité d'annuler la location et d'appliquer en conséquence les conditions de l'annulation prévues à cet effet et définies ci-après. Votre engagement est définitif dès la réservation de votre séjour. L'engagement de YEEL devient définitif dès l'envoi d'une confirmation de réservation. Le cas échéant, tous les frais de recouvrement seront à la charge du client.

### 1.3 - Modes de paiement

Pour toute réservation au centre d'appel :

- jusqu'au 30e jour précédant votre séjour, vous pouvez régler votre séjour par : carte bancaire, chèque ou virement.

- à moins de 30 jours précédant votre séjour, vous devez effectuer le règlement de 100 % du montant de votre séjour uniquement par carte bancaire ou virement. Les chèques bancaires ne sont pas acceptés. Pour toute réservation par Internet : uniquement par carte bancaire.

Les paiements sont à envoyer à l'adresse suivante :

CAMPING LES 7 SAINTS – 2 lieu-dit les 7 saints  
56410 ERDEVEN

• Attention : les paiements des personnes vivant hors de France s'effectuent uniquement par carte bancaire ou virement international accompagné du numéro de réservation.

Pour toute réservation par internet :

Vous devez effectuer le règlement de 100 % du montant de votre séjour.

### 1.4 - Documents de voyage

Vous recevrez une confirmation par courrier électronique suite à votre réservation. Vous y trouverez votre confirmation de réservation contenant le détail de votre réservation ainsi que toutes les informations relatives à votre séjour (description du domaine, de votre hébergement, des activités et des horaires d'arrivée et départ). Vos papiers d'identité valides devront être présentés à l'arrivée. A défaut, l'accès à votre hébergement pourra vous être refusé par YEEL. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

### 1.5 – Cautions

Notons que deux cautions seront demandées lors de votre arrivée : Une caution ménage de 100€ et une caution cottage de 350€. Ces dernières seront effectuées par chèque bancaire. Ces dernières seront remises au locataire dans un délai maximum de 1 mois suivant la fin de son séjour.

Le cas échéant, si les frais de remises en état sont supérieurs au dépôt de garantie, le locataire se verra attribuer la facture de remise en état déduction faite de son dépôt de garantie initialement déposé.

## ARTICLE 2 - PRIX

### 2.1 - Prix

Les prix des prestations sont établis en fonction des données économiques en vigueur à la date de leur fixation. Une modification de la réglementation applicable peut nous amener à modifier le prix desdites prestations.

## 2.2 - Hébergement

Nos prix s'entendent toutes taxes comprises et incluent la sous location de l'hébergement entièrement équipé, charges comprises (eau, électricité, chauffage). Nous vous rappelons qu'un hébergement prévu pour un nombre déterminé de résidents ne saurait en aucun cas être occupé par un nombre supérieur de personnes.

## 2.3 - Prestations optionnelles

Nos tarifs hébergement ne comprennent pas les prestations optionnelles supplémentaires proposées en brochure, sur notre site Internet ou sur place et notamment l'utilisation des installations sportives, les vélos, les repas, le club enfant,...

## 2.4 - Offres Promotionnelles

Les offres promotionnelles mentionnés en brochure ne sont applicables que sur la partie hébergement ; sont donc exclues toutes les autres prestations (restauration, sports et loisirs...). Ces offres sont soumises à des conditions particulières, communiquées avec l'offre.

### **ARTICLE 3 - TAXE DE SÉJOUR**

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités sera à acquitter au 1<sup>er</sup> jour du séjour lors de la remise des clés. Cette taxe s'élève à 0,55cts par jour et par personne majeure.

### **ARTICLE 4 - MODIFICATION / ANNULATION DE SÉJOUR PAR LE CLIENT**

#### 4.1 - Modification

Nous attirons votre attention sur le fait que toute modification est génératrice de coûts pour YEEL variables en fonction de la date à laquelle vous formulez votre demande. Nous nous efforcerons d'accepter autant que possible vos demandes de modification de date ou lieu de séjour ou de typologie ou de prestations optionnelles dans la limite des disponibilités. Si le montant de votre

réservation (prestations incluses) après modification s'avère être inférieur au montant de la réservation avant modification, nous retiendrons la tarification la plus élevée.

Nota Bene : - toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée par YEEL sans frais supplémentaires donnant lieu à une actualisation du prix - toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée par YEEL comme nulle. Nous retiendrons la tarification correspondant à la durée initiale de votre séjour.

#### 4.2 - Annulation (totale ou partielle)

En cas d'annulation, vous devez nous le notifier soit :

- par courrier à l'adresse suivante : YEEL – 2 lieu-dit les 7 saints 56410 ERDEVEN

- par mail à : [contact.les7saints@gmail.com](mailto:contact.les7saints@gmail.com)

#### 4.3 - Non-présentation sur le lieu du séjour

Si vous ne vous présentez pas sur le lieu de votre séjour, nous retenons les frais d'adhésion initialement versés le cas échéant, s'ajouteront les indemnités suivantes : Hébergement 100 % du montant total du séjour et des prestations optionnelles. La non-consommation sur le lieu de votre séjour de prestations optionnelles réservées et facturées ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

#### 4.4 - Personnes supplémentaires

Les cottages sont loués pour un nombre de personnes indiqué. Tout surnombre est interdit. Aucune personne supplémentaire non enregistrée ne sera autorisée à séjourner dans le cottage. Néanmoins, en fonction de la capacité du cottage, celui-ci, après accord de YEEL, enregistrement et acquittement d'éventuel surcout, pourra séjourner au même titre que le client principal.

### **ARTICLE 5 - ARRIVÉE ET DÉPART**

Au moment de votre arrivée sur site, nous vous demandons de vous munir de votre numéro de réservation et de votre pièce. Vous devrez

effectuer votre enregistrement en amont du séjour ou vous présenter à l'accueil lors de votre arrivée afin d'y procéder. YEEL attire votre attention sur le fait qu'à défaut de paiement intégral du montant de la réservation en dépit des relances, et de la non-présentation de votre numéro de réservation, de votre pièce d'identité et de votre carte bancaire, il ne pourra être procédé à la remise de votre moyen d'accès à votre hébergement si vous vous présentez sur le lieu de votre séjour. La remise du moyen d'accès s'effectue à partir de 15 h le jour de votre arrivée sous condition dudit paiement. Il sera rendu avant 10 h le jour de votre départ.

En cas de retard, veuillez nous en aviser. En l'absence de message écrit ou télégraphié précisant le différé de la date de son arrivée, le cottage deviendra libre à une nouvelle location 48h après la date d'arrivée mentionnée sur le document de voyage. Le règlement intégral du séjour et des prestations demeurera exigé.

#### **ARTICLE 6 - PROPETE / INVENTAIRE / ETAT DES LIEUX**

##### **6.1 – Inventaire**

Lors de votre arrivée, l'inventaire du cottage vous sera remis.

##### **6.2 – Etat des lieux**

Une copie du précédent état des lieux sortant vous sera remis, il vous appartiendra de confirmer ou non les données inscrites sur celui-ci et de nous le retourner au besoin dans la journée de votre arrivée. YEEL, après vérification, mettra à jour les données inscrites nécessaires à votre décharge de responsabilités.

##### **6.3 – Propreté**

Le cottage sera rendu dans le même état de propreté qu'à la mise à disposition. A défaut, YEEL conservera l'intégralité de la caution de 100€ initialement versé pour le ménage.

#### **ARTICLE 7 - ANIMAUX**

Un seul animal domestique est accepté par hébergement, sur présentation d'un certificat antirabique et d'une attestation d'aptitude pour la détention dans le cas des chiens catégorisés, moyennant un forfait de 1,50€ par nuitée à souscrire à la réservation. Les animaux domestiques ne doivent pas nuire à la tranquillité et la sécurité des résidents, doivent respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations et restant à tout moment sous la responsabilité de leur propriétaire. Ils doivent être tenus en laisse et ne sont admis dans aucuns espaces communs. Nous nous réservons la faculté de refuser l'accès aux animaux considérés comme dangereux.

#### **ARTICLE 8 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Afin de faciliter le déroulement de votre séjour, un règlement intérieur est disponible à l'accueil du Domaine ; nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter. Nous vous invitons à prendre certaines précautions pour vous éviter un éventuel désagrément : fermeture de vos baies vitrées avant de quitter votre hébergement, fermer et verrouiller les accès à votre hébergement. Nous vous rappelons que les oublis d'effets personnels à l'intérieur de votre hébergement lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de YEEL. Un seul véhicule est autorisé dans l'enceinte de l'établissement. Un parking gratuit, à l'entrée de l'établissement, est réservé aux voitures de nos résidents. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte au sein de l'espace aquatique. En raison de la présence de zones peu éclairées sur certains de l'établissement, nous sollicitons votre vigilance.

#### **ARTICLE 9 - INTERRUPTION DE SÉJOUR / INTERRUPTION D'ACTIVITE SPORTIVE OU DE LOISIRS**

Un départ prématuré ou une interruption de séjour, d'activité sportive ou de loisir réservé

auprès de YEEL ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part de ce dernier.

#### **ARTICLE 10 - MODIFICATION ÉVENTUELLE DE NOS PROGRAMMES**

En cas de survenance d'un évènement de force majeure, d'incident technique ou d'une contrainte de sécurité rendant impossible l'exécution de l'une de ses obligations, YEEL aura la faculté de modifier partiellement ou totalement l'exécution de ses prestations (fermeture totale ou partielle d'une Résidence, d'un équipement commun de type espace aquatique, espace bien être, restaurant...).

#### **ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉ - PRESCRIPTION**

Nous tenons à porter à votre connaissance le fait que la location en Résidence de Tourisme n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, la responsabilité de YEEL ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans son établissement, tant dans les cottages que dans les parkings ou les locaux communs. A ce titre, vos effets personnels restent sous votre entière responsabilité pendant votre séjour. Nous tenons à porter à votre connaissance le fait que la location dans les hôtels s'inscrit dans le cadre de la responsabilité des hôteliers fixée par le Code civil français. En conséquence, en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels tant dans les logements que dans les parkings ou les locaux communs. La responsabilité de l'hôtelier ne sera engagée que dans les limites posées par la loi.

#### **ARTICLE 12 – DONNEES PERSONNELLES YEEL DISTRIBUTION**

YEEL en qualité de responsable du traitement traite des données à caractère personnel pour la mise en place et l'exécution du contrat ou de mesures précontractuelles à votre demande, à d'autres fins avec le consentement préalable du client, au regard de la nécessité de satisfaire aux intérêts légitimes des entités concernées.

- Dans le cadre de l'exécution du contrat ou de la prise de mesures précontractuelles effectuées à la demande de la personne concernée, ces données sont collectées et traitées aux fins de la gestion de votre séjour (incluant les opérations de réservation, suivi, paiement, évaluation de la satisfaction et renseignement)

- Dans le cadre d'un consentement du Client, les données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de transmission d'informations sur nos produits, services et offres promotionnelles, réalisation de jeux-concours de YEEL. Les données pourront également être transférées à des partenaires. Les données obligatoires sont indiquées par un astérisque. Le retrait du consentement à leur traitement est possible à tout moment.

#### **ARTICLE 13 – DROIT A L'IMAGE**

YEEL en qualité de responsable des images prises dans l'établissement et les établissements partenaires, se garde la jouissance d'utiliser sur tous supports les images photographiques et vidéographiques et ce pour toutes finalités. Le retrait du droit à leur utilisation est possible à tout moment.

#### **ARTICLE 14 – QUALITE D'ACCEUIL**

Afin de pouvoir améliorer la qualité d'accueil de notre clientèle, nous vous informons que vos communications téléphoniques, avec nos collaborateurs, seront susceptibles d'être enregistrées.

#### **ARTICLE 15 – RESPONSABILITE CIVILE**

Le locataire se devra obligatoirement d'être assuré en responsabilité civile.